

Acte publié le 22.11.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	4
Absents	9
Total des votes	30

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du neuf novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme MALBRANCHE, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON.

Secrétaire de séance : Mme MALBRANCHE

Absent(s) excusé(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme LOUVEL, M. MESNIER, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOLLAIS.

Procurations : M. GUENNI à M. CANTELOUP, Mme KOUZIAEFF à M. MAUVIEUX, Mme LOPES DUARTE à Mme MALBRANCHE, M. MESNIER à M. DARMOIS

del_0083_2023_PV – installation d'un nouveau conseiller municipal – M. Chevreau

Elu rapporteur : A. Darmois

Madame Sarah WACRENIER a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale en date du 05 juin 2023 (date de réception de son courrier en mairie). En application des dispositions de l'article 270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur Mikaël CHEVREAU, candidat sur la même liste que Mme Sarah WACRENIER, est appelé à la remplacer dans les fonctions de conseiller municipal et à siéger au sein de l'assemblée délibérante.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 270 du Code électoral,

CONSIDERANT la démission de Madame Sarah WACRENIER aux fonctions de conseillère municipale,

CONSIDERANT que Monsieur Mikaël CHEVREAU est appelé à remplacer Madame Sarah WACRENIER dans les fonctions de conseiller municipal, fonctions qu'il accepte d'assurer.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Mikaël CHEVREAU dans ses fonctions de conseiller municipal

Le Secrétaire de Séance



Anne-Laure MALBRANCHE

Fait à PONT-AUDEMER, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

